



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20141216-161214-11-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE Préfet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°11 :

ASSOCIATION NUAGE BLEU
CONVENTION POUR L'ACCUEIL
D'ENFANTS HANDICAPES DU
BOUSCAT AU SEIN DE SA
STRUCTURE SPECIALISEE DE HALTE
GARDERIE – AUTORISATION DE
SIGNATURE

Séance ordinaire du 16 Décembre 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Décembre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe VALMIER (à M. QUANCARD), Didier BLADOU (à M.VINCENT), Géraldine AUDEBERT (à M. FARGEON), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT)

Absent :

Secrétaire : MME SOARES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION NUAGE BLEU CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPES DU BOUSCAT AU SEIN DE SA STRUCTURE SPECIALISEE DE HALTE GARDERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'une halte-garderie spécialisée. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou malades et dont l'intégration en structure traditionnelle ne peut s'envisager sur leur territoire de résidence. A ce jour, la Halte-Garderie Nuage Bleu accueille 3 enfants bouscats.

L'accueil assuré par la halte-garderie spécialisée concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L'association dispose d'un agrément pour cet accueil établi par arrêté du Conseil Général de la Gironde en date du 19 juillet 2013.

Dans le cadre de ce partenariat, tout accueil assuré par la halte garderie spécialisée fait l'objet d'une demande d'accueil nominative, complétée d'une demande de prise en charge financière de la ville du Bouscat, donnant lieu à la signature d'un avenant.

La convention annuelle proposée aux communes signataires, fixe :

- une participation annuelle forfaitaire, établie au vu du nombre d'enfants de moins de 6 ans résidant sur le territoire. Elle s'élève à 1 700 € pour la ville du Bouscat ;
- une participation à l'acte (heure d'accueil) de 9,75 € au lieu de 18 € pour les communes sans convention.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention proposé par l'association Nuage Bleu pour l'année 2015,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant relatif aux enfants accueillis ainsi que tout document utile dans ce dossier.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget – chapitre 11.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET